Nations Unies S/2020/363



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2020
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de la résolution 2470 (2019)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2470 (2019) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Il contient un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq ainsi qu'une présentation des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport daté du 21 février 2020 (S/2020/140) et l'exposé présenté au Conseil par ma Représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI le 3 mars 2020.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. L'évolution politique au cours de la période considérée a été dominée par le processus de formation du gouvernement dans le contexte des retombées toujours plus graves de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Iraq.

3. Le 1er mars, le Premier ministre désigné Mohammed Tawfiq Allawi a retiré sa candidature au poste de Premier ministre après de longues consultations avec les blocs politiques à la suite de sa nomination le 1er février. Dans une lettre au Président Barham Salih, M. Allawi a fait valoir ses tentatives de former un gouvernement indépendant et a attribué sa décision de se retirer à l'insuffisance du soutien politique en faveur de sa candidature. Le même jour, le Président a publié une déclaration dans laquelle il s'est engagé à sélectionner un autre candidat dans le délai constitutionnel de quinze jours.

4. Le 2 mars, le Premier ministre par intérim Adil Abd Al-Mahdi a adressé une lettre au Président et au Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, expliquant qu'il se retirait volontairement de la plupart de ses fonctions officielles. Il a précisé que les questions qui lui étaient confiées en sa qualité de commandant en chef des forces armées continueraient de relever de sa compétence.

5. Après le retrait de la candidature de M. Allawi, les consultations entre les blocs politiques au sujet de la sélection d'un nouveau candidat à la fonction de Premier

20-06047 (F) 080520 080520





ministre ont repris. Le 16 mars, un comité créé par sept blocs politiques chiites pour sélectionner un nouveau candidat et présenter sa candidature au Président, a annoncé qu'il n'avait pas réussi à trouver de consensus. Le lendemain, le Président a annoncé la nomination d'Adnan al-Zurfi au poste de Premier ministre désigné par décret présidentiel.

6. Après sa nomination, M. Al-Zurfi a prononcé un discours télévisé dans lequel il a énoncé un certain nombre de promesses, notamment la préparation d'élections anticipées, l'endiguement de la pandémie de COVID-19, l'adoption du budget fédéral de 2020, la protection des manifestants et la réponse à leurs demandes, et la distanciation de l'Iraq par rapports aux conflits extérieurs.

7. Le 17 mars, quatre blocs politiques chiites ont publié une déclaration dans laquelle ils ont rejeté la désignation de M. Al-Zurfi par le Président comme anticonstitutionnelle du fait que la nomination de M. Al-Zurfi n'émanait pas du plus grand bloc politique à la Chambre des députés. Ils ont indiqué qu'ils utiliseraient tous les moyens disponibles pour empêcher le processus d'avancer.

8. Malgré l'engagement important de M. Al-Zurfi auprès d'une grande partie des acteurs politiques du pays, les dirigeants des blocs politiques ne sont pas parvenus à s'entendre pour aller de l'avant dans sa nomination. En l'absence de consensus, les blocs ont mené des consultations sur la sélection d'un éventuel remplaçant de M. Al-Zurfi. Le 5 avril, les dirigeants politiques chiites ont convenu de désigner Mustafa al-Kadhimi. Le 9 avril, M. Al-Zurfi a annoncé sa décision de retirer sa candidature pour préserver « l'unité et l'intérêt supérieur » de l'Iraq. Le même jour, le Président a chargé M. Al-Kadhimi de former un nouveau gouvernement. Le Président a pris note du consensus politique en faveur de cette nomination et, conformément à la Constitution, a accordé à M. Al-Kadhimi un délai de trente jours maximum pour former un cabinet et obtenir la confiance de la Chambre des députés.

9. Le jour de sa désignation, M. Al-Kadhimi s'est engagé à former un gouvernement qui donnerait la priorité aux aspirations et aux demandes du peuple iraquien. Lors d'une allocution télévisée, il a exposé ses priorités, à savoir : faire face à la crise sanitaire liée à la COVID-19, faire passer le contrôle des armes à l'État seul, renforcer l'économie, protéger les manifestants, équilibrer les relations extérieures, préserver la souveraineté iraquienne des interférences extérieures et assurer le retour des personnes déplacées vers leurs lieux d'origine. Le Comité parlementaire des affaires féminines a demandé à M. Al-Kadhimi de rétablir le poste précédemment supprimé de ministre de la femme, et de nommer des femmes à pas moins d'un tiers des postes ministériels au sein du cabinet.

10. Alors que les efforts pour former un gouvernement se poursuivaient, les autorités de l'État se sont de plus en plus concentrées sur la nouvelle crise sanitaire liée à la COVID-19 et sur ses conséquences pour le pays. La cellule de crise créée par le Gouvernement le 26 janvier en vertu du décret n° 55 a assumé la responsabilité de la supervision des activités liées aux mesures de précaution et au traitement ainsi que de la préparation et de la présentation des recommandations qui y étaient associées. La cellule a mis en place une série de mesures préventives pour répondre à la pandémie de COVID-19. Ces mesures incluaient des ordonnances obligatoires imposant de rester chez soi applicables partout en Iraq ; l'interdiction de tous les pèlerinages et cérémonies religieuses ; la suspension de tous les vols commerciaux ; la fermeture de toutes les frontières terrestres, seuls les échanges essentiels étant autorisés ; et le transfert de 50 millions de dollars au Ministère de la santé pour les achats liés à la pandémie de COVID-19. Un couvre-feu a été imposé à Bagdad à partir du 17 mars et devait rester en vigueur jusqu'au 23 avril au moins. Toutefois, le 19 avril, la cellule de crise a annoncé que, du 21 avril au 22 mai, le couvre-feu serait partiellement levé entre 6 heures et 19 heures, cinq jours par semaine, et qu'un

couvre-feu total serait en vigueur les vendredis et samedis. L'interdiction des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays reste en vigueur.

11. Une cellule de crise COVID-19 distincte, mise en place par la Chambre des députés, est devenue opérationnelle le 22 mars. Elle a notamment recommandé l'achat accéléré de matériel médical, le soutien aux forces de sécurité dans l'application du couvre-feu et la facilitation du retour des Iraquiens de l'étranger.

12. Le 27 mars, un haut comité ministériel pour la santé et la sécurité nationales dans le contexte de la COVID-19, présidé par le Premier ministre par intérim, a également été créé. Le même jour, le Président a lancé une initiative nationale pour mobiliser les efforts déployés aux échelles nationale et locale afin de contrer la pandémie de COVID-19. Le 7 avril, le Comité a alloué 600 milliards de dinars iraquiens (500 millions de dollars des États-Unis) à l'atténuation de l'impact économique du couvre-feu sur environ 10 millions de citoyens touchés au cours des deux prochains mois. Le Gouvernement a également reporté de trois mois la perception des taxes sur le rationnement alimentaire et du loyer des terrains publics.

13. Entre-temps, le Gouvernement de la Région du Kurdistan, après avoir restreint les déplacements internes et transfrontières le 22 février, a imposé le 13 mars un couvre-feu qui restera en vigueur jusqu'au 23 avril au moins. Les aéroports de la Région du Kurdistan ont été fermés à partir du 17 mars. Le 29 mars, la présidence du Parlement de la Région du Kurdistan a annoncé la suspension des sessions parlementaires.

14. Les dirigeants politiques et religieux ont soutenu les efforts du Gouvernement liés à la pandémie de COVID-19. Le 10 mars, le Grand Ayatollah Ali al-Sistani a publié une déclaration dans laquelle il a appelé le public à se conformer aux instructions émanant des autorités. Il a réitéré ce message lors d'un discours télévisé adressé à la nation et dont l'un de ses représentants a donné lecture le 20 mars dernier.

15. L'épidémie de COVID-19 a entraîné une suspension quasi totale des manifestations dans tout le pays. Les manifestants ont annoncé la suspension partielle de leur action à partir du 17 mars afin d'empêcher la propagation de la pandémie. Malgré cela, il a continué à être fait état d'arrestations et de violences contre des manifestants et des militants à l'extérieur des sites des manifestations, et d'affrontements sporadiques entre manifestants et forces de sécurité dans les provinces de Bagdad, Diouaniyé et Dhi Qar.

16. Le 1er avril, le Ministère du pétrole a annoncé que les exportations de pétrole brut en mars avaient dépassé 104 683 millions de barils (soit une moyenne de 3 376 millions de barils par jour), ce qui représentait une légère baisse par rapport au chiffre de 3 415 millions de barils par jour enregistré en février. Les revenus pétroliers de l'Iraq pour le mois de mars ont été inférieurs de 2,5 milliards de dollars par rapport aux chiffres de février, en raison d'une réduction de 45 % des prix du pétrole en mars.

17. Le 12 avril, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et les principaux pays producteurs de pétrole ont convenu de réduire leur production collective de pétrole de 9,7 millions de barils par jour à partir du mois de mai. Dans un effort pour stabiliser la baisse des prix mondiaux du pétrole, le Ministre iraquien du pétrole, Thamir al-Ghadban, a annoncé que l'accord exigeait des producteurs de pétrole qu'ils réduisent leur production de 23 %, ce qui signifiait pour l'Iraq une réduction de 1,06 million de barils par jour. Il a ajouté que cette réduction de la production s'appliquerait à l'ensemble de l'Iraq, y compris les opérations pétrolières dans la Région du Kurdistan. Le 19 avril, le Chef de cabinet du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Omed Sabah, a déclaré qu'une délégation de ce Gouvernement avait rencontré à Bagdad le Ministre iraquien du pétrole et que les deux parties avaient décidé de réduire la production de pétrole conformément à l'accord convenu par l'OPEP.

18. Entre-temps, dans la Région du Kurdistan, le projet de loi sur la réforme des retraites adopté par le Parlement de la Région du Kurdistan le 16 janvier a été signé par le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, le 4 février et est entré en vigueur le 7 avril. Le 7 février, le Gouvernement de la Région du Kurdistan avait créé deux comités pour faciliter la mise en œuvre de cette loi.

19. Le 13 février, le nouveau Conseil suprême de l'Union patriotique du Kurdistan, élu le 24 décembre 2019, a approuvé 77 textes d'application. Il s'agissait notamment de la définition de la structure de commandement de l'Union. Le Conseil a achevé la réforme de la direction du parti en élisant Bafel Jalal Talabani et Lahur Sheikh Jangi Talabani comme codirigeants le 18 février, ainsi qu'un nouveau bureau politique constitué de 17 membres, le 10 mars.

20. Au cours de la période considérée, des désaccords politiques sont apparus entre le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan. Entre le 13 et le 18 avril, les dirigeants des deux partis ont publié des déclarations dans lesquelles ils ont exprimé leurs divergences politiques sur des questions liées à la sécurité et à la gouvernance. Le 20 avril, le Président de la Région du Kurdistan a déclaré que des efforts étaient faits pour résoudre les différends politiques et a appelé tous les partis politiques de la Région du Kurdistan à donner la priorité à l'unité.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

21. Bagdad et Erbil ont poursuivi leur dialogue pour résoudre les questions en suspens liées aux ressources naturelles, au partage des recettes et aux accords de sécurité. Au 21 avril, l'accord préliminaire concernant le partage des ressources et des recettes pétrolières annoncé le 25 novembre 2019 n'avait pas été confirmé.

22. Malgré la baisse des prix du pétrole, Bagdad et Erbil ont continué d'affirmer que le versement des salaires aux fonctionnaires de l'État ne serait pas compromis. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan a annoncé le 26 mars que le Ministère fédéral des finances avait transféré à la succursale de la Banque centrale à Erbil la part du budget destinée au financement des salaires des fonctionnaires de la Région du Kurdistan, en indiquant que les fonctionnaires continueraient à recevoir leurs salaires.

23. La coopération entre les autorités fédérales et régionales en matière de sécurité s'est poursuivie. Le Ministre des affaires relatives aux peshmergas de la Région du Kurdistan, Shorsh Ismael, s'est rendu à Bagdad le 24 février et a rencontré le Ministre de la défense Najah al-Shammari, pour discuter du mécanisme de paiement des salaires des forces des peshmergas et des membres des opérations conjointes contre les éléments résiduels du soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Au cours de sa visite, M. Ismael a également rencontré le Président de l'Iraq afin de passer en revue les faits nouveaux en matière politique et de sécurité, y compris les relations entre Bagdad et Erbil.

C. Situation en matière de sécurité

24. Les derniers éléments de l'EIIL ont continué de lancer de fréquentes attaques asymétriques contre la population et les forces de sécurité iraquiennes, en particulier dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine. Les forces de sécurité iraquiennes ont continué à pourchasser les cellules de l'EIIL dans toutes ces régions. L'EIIL a doublé son activité et revendiqué la responsabilité de 370 incidents depuis janvier 2020, contre 187 durant la même période en 2019.

25. Le 11 mars, 18 roquettes ont été tirées sur Taji, un camp militaire iraquien hébergeant les forces internationales de la coalition contre l'EIIL, causant la mort d'un militaire britannique et de deux militaires américains et blessant 14 autres personnes, selon les déclarations du commandement iraquien des opérations conjointes et de la coalition. Les hauts responsables politiques iraquiens ont immédiatement condamné l'attaque. Le Premier ministre par intérim a ordonné l'ouverture d'une enquête pour identifier les auteurs et les traduire en justice, et le Président et le Président de la Chambre des députés ont réaffirmé que les opérations antiterroristes menées en Iraq par la coalition étaient conduites à l'invitation du Gouvernement iraquien. Le 12 mars, le Secrétaire américain à la défense, Mark Esper, a déclaré que les États-Unis ne tolèreraient pas les attaques contre leur personnel, leurs intérêts et leurs alliés et prendraient « toutes les mesures nécessaires » pour protéger leurs forces en Iraq et dans la région.

26. Le 13 mars, les États-Unis ont mené des frappes aériennes ciblées contre un certain nombre de sites en Iraq. Dans une déclaration, le Département de la défense a affirmé que cinq dépôts de munitions liés à la quarante-sixième Brigade des forces de mobilisation populaire affiliée au groupe Kataëb Hezbollah avaient été pris pour cible afin de « réduire de manière significative la capacité de la Brigade de mener de futures attaques contre les forces de la coalition… de l'opération Inherent Resolve ». Lors d'un point de presse ultérieur, le commandant du Commandement central des États-Unis, le général Kenneth McKenzie, a déclaré que les États-Unis avaient « agi en légitime défense en réponse à une attaque directe et délibérée ».

27. Dans des lettres identiques datées du 16 mars, adressées à moi-même et à la présidence du Conseil de sécurité (S/2020/213), le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que les frappes aériennes effectuées par les États-Unis le 13 mars avaient visé trois positions des forces de sécurité iraquiennes, dont le quartier général de la quarante-sixième brigade des forces de mobilisation populaire, ainsi que l'aéroport international de Karbala. Il a indiqué dans sa lettre que les frappes aériennes avaient tué un fonctionnaire qui travaillait à l'aéroport et cinq membres des forces de sécurité et de police iraquiennes, et blessé plusieurs membres des forces de sécurité, notamment parmi les forces de mobilisation populaire. Le Représentant permanent a également déclaré que le Gouvernement iraquien « [condamnait], dans les termes les plus énergiques » les frappes aériennes du 13 mars, les décrivant comme « [portant] atteinte à la souveraineté de l'Iraq et aux règles de droit international ».

28. Le 14 mars, le commandement des opérations conjointes iraquiennes a signalé que des roquettes avaient atterri sur le camp Taji, durant ce qu'il a décrit comme « une autre attaque flagrante » et « un acte hostile ». Le même jour, la coalition internationale contre l'EIIL a signalé qu'au moins 25 roquettes avaient frappé le camp et blessé trois membres de la coalition et deux militaires iraquiens. Le commandement des opérations conjointes s'est engagé à demander des comptes aux responsables de l'attaque et a exhorté les acteurs extérieurs à ne pas prendre de mesures de riposte sans l'approbation du Gouvernement iraquien. Le 15 mars, lors d'une conversation téléphonique avec le Premier ministre par intérim, le Secrétaire d'État américain, Michael Pompeo, a déclaré que les groupes responsables de ces attaques devraient rendre compte de leurs actes. Le lendemain, le commandement des opérations conjointes a confirmé que deux roquettes avaient atterri à l'intérieur du camp d'entraînement de Basmaya, au sud-est de Bagdad, qui héberge des membres des forces de sécurité iraquiennes, de la coalition et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il n'a été fait état d'aucune victime.

29. Le 17 mars, Osbat al-Tha'irin, un nouveau groupe s'identifiant comme un « mouvement de résistance chiite contre la présence des États-Unis en Iraq », a publié

une vidéo dans laquelle il revendiquait la responsabilité indirecte des tirs contre le camp Taji les 11 et 14 mars, et contre le camp d'entraînement de Basmaya le 16 mars, et s'est engagé à continuer de perpétrer des actes hostiles.

30. Le 16 mars, un porte-parole de la coalition internationale contre l'EIIL a annoncé qu'en raison du succès des forces de sécurité iraquiennes dans la lutte contre l'EIIL, la coalition allait déplacer les troupes stationnées dans les bases plus petites, qui resteraient sous contrôle iraquien. Le 20 mars, la coalition a publié une déclaration dans laquelle elle indiquait deux raisons à ce transfert : des ajustements prévus depuis longtemps pour refléter le succès de la campagne menée contre l'EIIL, et des mesures à court terme destinées à protéger la force durant la pandémie de COVID-19. La coalition ajoutait que, pour parer au risque de propagation de la COVID-19, les forces de sécurité iraquiennes avaient suspendu toutes les activités de formation et que, en conséquence, la coalition rapatrierait temporairement dans leur pays d'origine une partie de ses troupes spécialisées dans les prochains jours et semaines.

31. Les 17, 26 et 29 mars et les 4 et 7 avril, respectivement, la coalition internationale contre l'EIIL a transféré la responsabilité des bases suivantes aux forces de sécurité iraquiennes : base de Qaëm, province d'Anbar ; Aérodrome de Qayyara Ouest, province de Ninive ; complexe de la coalition au sein de la base aérienne iraquienne K1, province de Kirkouk ; base aérienne de Taqqadom (Habbaniya), province d'Anbar ; et base d'opérations d'Abou Ghreïb, dans l'ouest de Bagdad. La coalition a fait don de matériel aux forces de sécurité iraquiennes sur chacun des cinq sites. Le 30 mars, elle s'est retirée du complexe de commandement des opérations de Ninive à Mossoul, dans la province de Ninive.

32. Tout au long du processus de transfert, la coalition internationale contre l'EIIL a souligné que bien qu'elles se repositionnent sur un nombre plus restreint de bases, ses forces resteraient en Iraq à l'invitation du Gouvernement et poursuivraient les opérations de soutien, de conseil et de formation visant à contrer l'EIIL. La coalition a déclaré que le transfert des bases avait été « planifié de longue date en coordination avec le Gouvernement iraquien ». Entre le 19 et le 30 mars, différents États Membres ont publié des déclarations dans lesquelles ils ont confirmé le retrait temporaire des troupes de la coalition et de la mission de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Iraq, en invoquant principalement la suspension de l'entraînement en raison de la crise liée à la COVID-19.

33. Le 2 avril, le commandement central des forces armées américaines a publié une déclaration dans laquelle il a confirmé le déploiement de moyens de défense aérienne basée au sol en Iraq pour protéger les Iraquiens, la coalition internationale contre l'EIIL et les militaires américains contre le type de menaces déjà observées contre les bases iraquiennes.

34. Le 6 avril, la cellule d'information sur la sécurité du Cabinet du Premier ministre a signalé que trois roquettes avaient atterri à proximité des bâtiments administratifs et des logements d'une compagnie pétrolière américaine ayant des activités dans les champs pétrolifères de la région de Zuhair, dans la province de Bassora. Aucun groupe n'a revendiqué l'attentat et il n'a été fait état d'aucune victime ni d'aucun dommage matériel. Le 18 avril, la cellule a également signalé que deux roquettes avaient atterri à proximité d'une installation pétrolière exploitée par une société chinoise à Nahraouan, au sud-est de Bagdad. Il n'a été fait état d'aucune victime.

35. Au cours de la période considérée, le Ministère turc de la défense a fait état d'une activité militaire continue, qu'il a décrite comme une « action antiterroriste » contre les positions du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq. Le 15 avril, la cellule d'information sur la sécurité a rapporté que le commandement de la défense aérienne iraquienne avait observé une violation de

l'espace aérien iraquien par un aéronef turc qui aurait eu pour conséquence la mort de deux résidents du camp de Makhmour. Le 16 avril, le Ministère iraquien des affaires étrangères a condamné l'attaque turque « dans les termes les plus forts possibles » comme constituant une atteinte à la souveraineté iraquienne et une violation grave du droit humanitaire international. Le même jour, l'Ambassadeur de Turquie en Iraq, Fatih Yildiz, a déclaré aux médias turcs que le PKK représentait une menace pour la Turquie, l'Iraq et la région tout entière, et que par conséquent les « opérations antiterroristes » de la Turquie contre le PKK étaient menées conformément au droit international et au droit à la légitime défense tel que consacré par la Charte des Nations Unies.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

36. L'Iraq a poursuivi ses efforts pour renforcer ses relations avec ses voisins et établir des partenariats plus diversifiés durant la période considérée.

37. Le Gouvernement a accueilli plusieurs délégations de haut niveau venues de Belgique, d'Égypte, d'Iran (République islamique d') et des États-Unis. Les questions abordées ont inclus le renforcement des liens bilatéraux, l'évolution de la situation nationale et régionale en matière de politique et de sécurité, y compris la poursuite de la coopération contre l'EIIL, et les efforts de reconstruction en Iraq.

38. Des conversations téléphoniques ont eu lieu, notamment entre le Président de l'Iraq et le Président de la Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, le 3 février, pour discuter de questions régionales et de la coopération bilatérale ; entre le Ministre iraquien des affaires étrangères, Mohamed Ali Alhakim, et son homologue iranien, Mohammed Javad Zarif, le 2 mars, pour discuter de questions régionales ; entre le Ministre iraquien des affaires étrangères et son homologue chinois, Wang Yi, le 9 mars, pour discuter de la stabilité régionale ; et, le 19 avril, entre le Président de l'Iraq et le Président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah Al Sisi, pour discuter de la coopération bilatérale et de l'évolution de la situation en Iraq et dans la région.

39. Le 26 mars et le 27 avril, le Département d'État américain a annoncé la prolongation de trente jours de la dérogation permettant à l'Iraq de s'engager, sans s'exposer aux sanctions imposées par les États-Unis, dans des transactions financières relatives à l'importation de gaz et d'électricité en provenance de la République islamique d'Iran.

40. Le 5 avril, le Ministre des affaires étrangères a annoncé avoir reçu une lettre dans laquelle le Département d'État américain proposait des procédures pour ouvrir un dialogue entre l'Iraq et les États-Unis sur la base de l'accord-cadre stratégique de 2013. Le même jour, le Premier ministre par intérim s'est félicité de l'ouverture d'un dialogue stratégique qui permettra aux deux pays d'aborder les questions d'intérêt mutuel. Pour sa part, le Secrétaire d'État américain a confirmé le 7 avril que les États-Unis avaient proposé la tenue d'un dialogue stratégique à la mi-juin.

III. État actualisé des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

41. Après le retrait de la candidature de M. Allawi au poste de Premier ministre, le 1er mars, ma Représentante spéciale a rencontré, entre autres, des représentants du Gouvernement et de la société civile, ainsi que des dirigeants de blocs politiques et

des membres du Parlement afin de promouvoir un consensus afin de trouver un candidat qui pourrait obtenir le soutien nécessaire à la Chambre des députés et répondre aux demandes du peuple iraquien. Après la désignation de M. Al-Zurfi au poste de Premier ministre le 17 mars, ma Représentante spéciale l'a rencontré et a souligné la nécessité de répondre aux demandes des manifestants. Après la nomination de M. Al-Kadhimi au poste de Premier ministre désigné, ma Représentante spéciale l'a rencontré pour discuter des difficultés auxquelles l'Iraq est confronté sur les plans sanitaire, économique et social et en matière de sécurité et du processus de formation d'un gouvernement.

42. Les 15 et 16 mars, ma Représentante spéciale s'est rendue dans la Région du Kurdistan pour rencontrer des dirigeants et des représentants politiques de la Région, dont le Président, le Vice-Premier ministre, Qubad Talabani, et le Ministre de l'intérieur, Rebar Ahmed Khalid. Au cours de sa visite, ils ont discuté du processus de formation du gouvernement fédéral ainsi que des multiples crises et des priorités du prochain gouvernement, notamment en abordant les questions en suspens entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan, telles que le budget fédéral, le pétrole et le partage des revenus, et le statut de Kirkouk et du Sinjar.

43. Ma Représentante spéciale a fait des déclarations publiques les 12 et 13 mars concernant les attaques répétées à la roquette, notamment visant la coalition internationale contre l'EIIL, et les frappes aériennes ciblées menées par les États-Unis. Dans ces déclarations, elle a condamné les pertes incessantes en vies humaines, a appelé toutes les parties à agir avec un maximum de retenue dans le respect du droit international et a réitéré que la poursuite des attaques constituait une menace importante pour l'Iraq et sa population et que le risque d'une action provocatrice de la part de groupes armés est une préoccupation constante.

44. Pour donner suite à l'appel que j'ai lancé le 23 mars en faveur d'un cessez-le-feu immédiat partout dans le monde face au défi mondial de la COVID-19, ma Représentante spéciale a appelé l'attention de toutes les parties en Iraq sur le fait que l'esprit partisan doit céder le pas à la cause générale et au bien du peuple iraquien, et a appelé les dirigeants politiques à se rassembler dans un esprit d'unité nationale. Elle a également joint sa voix à celles d'autres envoyés au Moyen-Orient pour appeler toutes les parties aux conflits en cours à faire preuve d'un maximum de retenue, à tendre la main au-delà des lignes de conflit, à faciliter l'accès et l'assistance humanitaires et à s'employer avec les Nations Unies à mettre en œuvre les plans internationaux d'intervention d'urgence et les mesures de relèvement.

45. Face à l'épidémie de COVID-19, la MANUI s'est jointe aux efforts de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organisations pour appuyer les mesures prises par le Gouvernement iraquien afin de lutter contre la pandémie. En collaboration avec l'OMS, qui procurait une assistance, du matériel, un soutien technique et une formation, la MANUI a rencontré régulièrement les dirigeants iraquiens et a participé à une conférence de presse avec le Ministre de la santé, Jaafar Allawi.

46. Parallèlement, la MANUI a lancé le plan d'action pour la lutte contre les discours de haine le 3 mars, à Bagdad, en présence de mon Conseiller spécial pour la prévention du génocide (point focal mondial des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine) lors d'une manifestation à laquelle ont participé des représentants de la société civile, des juristes, des journalistes et d'autres acteurs. L'impact des discours de haine sur la participation des femmes à la vie publique a été le thème central d'une rencontre entre ma Représentante spéciale adjointe avec des membres du Groupe consultatif sur les femmes le 27 février.

47. Le 5 mars, ma Représentante spéciale adjointe a rendu compte de la situation des femmes et des filles en Iraq au Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. La séance d'information a porté sur les recommandations du Groupe consultatif sur les femmes, faites par l'intermédiaire de la MANUI, concernant les processus de réforme constitutionnelle menés par le Gouvernement ; l'assistance technique que la Mission offre au Gouvernement s'agissant du renforcement de processus électoraux soucieux de la parité femmes-hommes ; et d'autres questions pertinentes, dont la protection.

B. Assistance électorale

48. Au cours de la période considérée, la MANUI a intensifié ses efforts pour aider la Haute Commission électorale indépendante à reconstruire ses moyens opérationnels institutionnels et électoraux. La MANUI s'est engagée avec le nouveau Conseil des commissaires à discuter des questions électorales en suspens nécessitant une attention immédiate, notamment le redéploiement des effectifs de la Commission et l'établissement de la version définitive de la loi électorale, ainsi que l'appui et l'assistance technique renforcée constamment fournis par les Nations Unies.

49. Le Bureau de l'assistance électorale de la Mission a continué à travailler en étroite collaboration avec la Haute Commission électorale indépendante, y compris, dans la mesure du possible, en recourant aux moyens de télécommunication pendant la pandémie de COVID-19, au moment où il entreprenait des activités visant à atteindre la capacité requise pour la tenue d'élections. Les 19 et 20 février, la MANUI a contribué à l'organisation d'une session de deux jours visant à fixer des priorités pour le Conseil des commissaires, qui s'est tenue à Souleïmaniyé. Les sujets abordés ont inclus l'intégration de la dimension femmes-hommes dans les processus électoraux ainsi que les principes directeurs et les approches en matière de gestion des élections. La MANUI a également fourni un soutien technique aux comités mis en place par la Commission pour revoir ses statuts et sa structure organisationnelle.

50. En outre, trois experts électoraux internationaux et un expert national ont été déployés à Bagdad en février et en mars, grâce au fonds pour les interventions rapides du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement. Les experts ont continué à travailler à distance avec leurs homologues de la Haute Commission électorale indépendante sur les capacités de planification opérationnelle de la Commission, la mise en place du site Web et l'organisation des médias, et sur la planification de ses besoins en matière d'assistance électorale. En outre, ils ont procédé à des évaluations de l'infrastructure des technologies de l'information, notamment en ce qui concernait l'inscription des électeurs et la gestion des résultats.

51. Le texte final de la loi électorale, approuvé par le Parlement en décembre 2019, n'a pas encore été publié au journal officiel faute d'une décision parlementaire sur la délimitation des circonscriptions et la répartition des sièges parlementaires par circonscription.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

52. L'aggravation de l'urgence sanitaire liée à la COVID-19 et l'intensification des mesures de prévention connexes ont suscité des inquiétudes quant au bien-être économique de la population et à son accès aux services de santé. La MANUI a par ailleurs reçu des informations crédibles faisant état de la stigmatisation sociale des personnes infectées au sein de leurs communautés, y compris des attaques verbales et physiques contre elles et contre leurs biens.

53. Des manifestations ont été organisées à Bagdad et dans un certain nombre d'autres endroits contre l'impact économique des mesures prises par le Gouvernement. À Nassiriyé, dans la province de Dhi Qar, le 3 avril, des travailleurs mal rémunérés ont manifesté contre le couvre-feu lié à la COVID-19 et son impact sur leurs moyens de subsistance, ce qui a donné lieu à des affrontements avec les forces de sécurité iraquiennes, qui ont fait deux morts (un civil et un membre des forces de sécurité) et 12 blessés.

54. Le Gouvernement a pris des mesures pour empêcher la propagation de la maladie à COVID-19 dans les lieux de détention, notamment en stérilisant les prisons, en distribuant du matériel sanitaire et en suspendant les visites familiales, les activités de réinsertion et la scolarisation dans les lieux de détention pour mineurs. Au 18 avril, les autorités judiciaires au niveau fédéral et dans la Région du Kurdistan ont indiqué, respectivement, que 16 045 et 2 300 de leurs détenus en attente de jugement ou condamnés avaient été libérés afin d'empêcher la propagation de la COVID-19 dans les centres de détention. Dans le même temps, plus de 27 000 arrestations pour violation du couvre-feu ont été signalées par la Direction des opérations à Bagdad entre le 17 mars et le 18 avril. Les efforts de sensibilisation de la MANUI ont privilégié le renforcement du recours au pouvoir judiciaire discrétionnaire pour les libérations ; la délivrance d'une grâce spéciale de large portée ; la fin des arrestations massives des personnes qui enfreignent le couvre-feu ; et des mesures visant à prévenir les violences potentielles, y compris des solutions pouvant se substituer aux visites familiales et l'information rapide des détenus. Le 15 avril, le Ministère de la justice a adressé au Conseil des ministres une lettre contenant les noms de 950 adultes et de 57 mineurs qui pourraient bénéficier d'une grâce spéciale. Une discussion sur l'élargissement des critères était en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

55. La MANUI a suivi de près la situation en matière de liberté d'expression dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19. Une dérogation au couvre-feu a été accordée aux journalistes pour leur permettre de se déplacer aux fins des reportages dans les médias. La MANUI a reçu des allégations faisant état de plusieurs arrestations, tant dans la Région du Kurdistan qu'ailleurs en Iraq, de journalistes et de personnes utilisant les médias sociaux qui avaient publié des commentaires critiques à l'égard de la réponse du Gouvernement à la COVID-19 ou du couvre-feu imposé. En outre, le 2 avril, en réponse à un article publié par Reuters et donnant à penser que le Gouvernement n'avait intentionnellement pas déclaré tous les cas de COVID-19, la Commission nationale iraquienne des communications et des médias a publié une déclaration suspendant la licence de Reuters en Iraq pour trois mois, a imposé une amende à l'agence et a exigé des excuses officielles, décision qui a été confirmée dans une lettre adressée à Reuters le 11 avril. À la suite des discussions entre Reuters et la Commission, le 19 avril, celle-ci a annoncé qu'elle avait levé toutes les mesures « pour permettre un travail transparent et impartial des médias ».

56. À la suite du rapport sur les procès liés au terrorisme en Iraq publié par la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme le 28 janvier, la MANUI et le Conseil supérieur de la magistrature ont convenu d'élaborer conjointement des lignes directrices pour que les enquêtes judiciaires et les procès soient conduits conformément aux normes internationales. Sur la base des recommandations formulées dans le rapport, les lignes directrices renforceront les mesures judiciaires prises en réponse aux allégations de torture et de mauvais traitements ainsi que les garanties juridiques fondamentales telles que la représentation juridique en bonne et due forme des prévenus.

57. Au cours de la période considérée, la MANUI a continué de recevoir des rapports crédibles faisant état de violences contre des manifestants et des militants,

et de cas de disparitions, attribués à des hommes armés inconnus. La Mission a également recensé des cas de meurtres délibérés de militants et de manifestants jouant un rôle de premier plan en mars et en avril. Aucune information concernant les conclusions des enquêtes ouvertes par le Gouvernement ou d'autres mesures concernant la responsabilité n'a été rendue publique.

58. Dans un contexte marqué par l'utilisation de bombes lacrymogènes, de « fusils de chasse » et de balles de chevrotine contre des manifestants qui lançaient divers projectiles sur les forces de sécurité, la Mission a confirmé que 10 manifestants avaient été tués et plus de 367 autres blessés à Bagdad pendant la période considérée. Par rapport à la période précédente, ces chiffres représentent une diminution qui peut être attribuée en partie au fait que l'épidémie de COVID-19 a conduit à la réduction du nombre de manifestants.

59. La Mission a recensé 36 morts parmi les civils, dont 5 femmes et 2 enfants, et 54 blessés, dont 7 enfants, dans des incidents liés à la sécurité survenus entre le 1er février et le 19 avril. La plupart des victimes ont été touchées par des engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre, des obus de roquettes ou de mortiers ou des attaques à l'arme légère qui auraient été perpétrées par des éléments résiduels de l'EIIL.

60. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a continué à préconiser l'achèvement de l'élaboration d'un projet de plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et à le prévenir, ainsi qu'à réintégrer les enfants.

61. La Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays s'est rendue en Iraq du 15 au 23 février pour recueillir des informations et chercher des solutions durables permettant de répondre aux besoins en matière d'assistance et aux préoccupations en matière de protection des personnes déplacées. À cette occasion, elle a rencontré de hauts fonctionnaires du Gouvernement à Bagdad et dans la Région du Kurdistan, des représentants de l'Organisation des Nations Unies, des partenaires humanitaires, de la société civile et de la communauté diplomatique. Elle s'est également rendue dans des camps de déplacés et a rencontré des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur des camps.

62. Le 2 mars, un tribunal de Bagdad a condamné à mort un ancien membre de l'EIIL pour le viol d'une femme yézidie. C'est la première fois qu'un ex-combattant de l'EIIL a été condamné à mort pour un tel viol.

63. La MANUI a continué à encourager les autorités nationales à renforcer la gouvernance démocratique dans la réforme du secteur de la sécurité. La Mission a également plaidé pour le renforcement de la surveillance par les civils et de la responsabilisation des forces de sécurité dans leurs contacts avec la population pendant les manifestations, ainsi que dans l'application des mesures de distanciation physique et de couvre-feu en réponse à la COVID-19.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

64. Au cours de la période considérée, l'ONU a soutenu les efforts déployés par le Gouvernement pour enrayer la propagation de la COVID-19, et les programmes humanitaires ont été adaptés pour tenir compte d'un nouvel ensemble d'activités prioritaires. La fourniture d'articles d'hygiène, l'installation de sites d'isolement et l'intensification des campagnes de sensibilisation, entre autres, ont été identifiés comme des priorités par l'équipe de pays pour l'action humanitaire dans le cadre de l'action sanitaire nationale plus large menée par l'OMS. Les interventions en matière

de santé et d'eau, d'hygiène et d'assainissement qui sont effectuées à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été étendues à la fois à l'intérieur et en-dehors des camps, tandis que les groupes humanitaires en Iraq ont élaboré des orientations initiales pour la préparation à la COVID-19 et la planification des interventions dans les camps. Toutefois, les activités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, notamment leur contribution à la lutte contre l'épidémie, et en particulier les déplacements du personnel et du matériel spécialisés dans le pays, ont par mégarde été compromises par les mesures restrictives imposées par le Gouvernement iraquien pour contenir la propagation de la COVID-19, et les problèmes d'accès qui existaient déjà du fait des retards dans l'octroi des autorisations du Gouvernement quant à la liberté de mouvement des partenaires humanitaires s'en sont trouvés aggravés.

65. Parallèlement, les Nations Unies et la communauté humanitaire ont continué à mener des programmes humanitaires réguliers pour répondre aux besoins recensés dans le Plan d'action humanitaire qui, au 4 avril, avait recueilli 64 millions de dollars de financement, soit 12 % des 520 millions de dollars demandés. La majorité des personnes ciblées par les programmes d'assistance étaient des personnes qui avaient été déplacées à l'intérieur du pays par l'EIIL et avaient encore besoin d'un soutien. Au 27 janvier, environ 1,4 million de personnes étaient toujours déplacées sur plus de 3 000 sites dont 67 camps officiels en Iraq, répartis dans 18 provinces. Le taux de retour des personnes déplacées a considérablement ralenti en 2019, ce qui a entraîné un déplacement prolongé d'une partie importante de la population déplacée en Iraq. Au cours de la période considérée, l'ONU a continué à répondre aux besoins d'assistance à long terme et aux préoccupations en matière de protection des personnes déplacées. Ces efforts ont consisté à élaborer un plan d'action en faveur de solutions durables, à faire le lien entre action humanitaire et développement, à privilégier le retour des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine lorsque cela était possible, et à trouver d'autres solutions si cela était nécessaire.

66. L'ONU a continué à soutenir les efforts de stabilisation dans les cinq provinces qui avaient auparavant été sous le contrôle de l'EIIL (Anbar, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddine). Au cours de la période considérée, 16 projets ont été menés à bien grâce au mécanisme de financement pour la stabilisation. Au 4 avril, 2 375 projets de stabilisation dans les domaines du logement, de l'éducation et des moyens de subsistance, entre autres, avaient été achevés grâce au mécanisme, et 215 autres étaient en cours d'exécution, ce qui avait permis à 4,7 millions d'Iraquiens de rentrer chez eux au 29 février. Au cours de la période considérée, avec le soutien du Service de la lutte antimines, la Direction iraquienne de la lutte antimines a entrepris de réviser les normes nationales en la matière afin de refléter la situation unique du pays en termes de contamination par les explosifs.

67. De même, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont continué à soutenir les efforts de stabilisation et de relèvement dans tout le pays. Au cours de la période considérée, l'Organisation internationale pour les migrations a soutenu 50 petites et moyennes entreprises (créant 268 nouvelles possibilités d'emploi) et 150 personnes qui créaient ou élargissait des micro-entreprises. ONU-Habitat a rénové une école primaire à Hit, dans la province d'Anbar, permettant à 520 élèves d'accéder à l'éducation.

68. Dans le secteur de l'éducation, le Programme alimentaire mondial a obtenu du Ministère de l'éducation, le 13 février, l'engagement qu'ils élargiraient encore les programmes d'alimentation scolaire actuellement offerts dans 11 provinces pour en faire bénéficier d'autres régions du pays d'ici septembre 2020.

69. En mars, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a préconisé auprès des ministères du plan, du travail et des affaires sociales du Gouvernement fédéral et de la Région du Kurdistan l'élaboration d'une réponse coordonnée en matière de politique sociale qui atténue les risques auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes, en particulier ceux qui sont déjà vulnérables en raison de la pauvreté ou du manque d'accès aux services de base. Les activités en cours incluent une simulation rapide des effets secondaires de la COVID-19 sur les ménages iraquiens les plus pauvres.

70. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a prêté un concours technique au Ministère de la santé pour élaborer la version finale de la stratégie nationale de planification familiale pour 2020-2024 et formuler le plan d'action qui l'accompagne. Le FNUAP a également aidé l'Organisme central de statistique iraquien à élaborer la stratégie de sensibilisation et de communication pour le recensement général de la population et du logement. Cette stratégie trace la voix à suivre pour diffuser des messages clairs et opportuns liés au recensement dans l'optique du développement et met l'accent sur la nécessité de produire des données pour assurer une planification fondée sur des données factuelles et le suivi des objectifs de développement durable.

71. Compte tenu de l'évolution rapide du contexte social, politique et économique de l'Iraq, l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUI et la Banque mondiale ont réalisé en mars un bilan commun de pays. Bien que tout l'impact des crises actuelles n'ait pu être anticipé dans cette évaluation, les défis structurels et systémiques que l'Iraq devait relever pour que les futures interventions en matière de développement soient couronnées de succès étaient expliqués.

72. En réponse à la pandémie de COVID-19, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a élaboré une note d'orientation axée sur le rôle du Gouvernement, de la société civile et des organisations internationales s'agissant de veiller à ce que le genre soit une composante fondamentale de leur action face à la pandémie. En outre, le 16 avril, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Femmes et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié une déclaration commune en réponse aux informations indiquant une augmentation des niveaux de violence domestique, dans laquelle ils ont exhorté la Chambre des députés à adopter la loi contre la violence domestique. En outre, ONU-Femmes a présenté au Cabinet du Président, pour approbation, le plan d'action national de l'Iraq pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le plan couvre des éléments liés à la protection des femmes dans les conflits et les situations d'urgence, tels que la pandémie de COVID-19. Face à la multiplication des rapports faisant état d'incidents de violence domestique, la Direction de la protection de la famille et de l'enfant, qui relève du Ministère de l'intérieur, a donné pour instruction aux forces de sécurité d'enquêter sur tous ces rapports et de traduire les auteurs en justice.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité

73. Le Département de la sûreté et de la sécurité en Iraq a suivi en permanence l'évolution de la situation dans tout le pays et a mis en œuvre des mesures de gestion des risques pour permettre la poursuite des opérations des Nations Unies. Des avis et des alertes de sécurité, y compris des messages liés à l'épidémie de COVID-19, ont

été régulièrement diffusés pour tenir le personnel des Nations Unies informé des mesures de précaution.

74. Les 2, 5, 17 et 26 mars, des tirs indirects ont visé l'ancienne Zone internationale, où le Gouvernement a également imposé des restrictions d'accès au public pendant la période considérée.

75. Au cours de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne 29 missions sur le terrain par jour dans tout le pays, les niveaux de risque évalués allant de moyen à élevé.

76. La MANUI, pour l'aider à mener à bien son mandat, a continué à fournir un soutien logistique et administratif à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

77. Au cours de la période considérée, ma Représentante spéciale a constitué un groupe de travail de crise qui s'est réuni régulièrement pour examiner en permanence l'impact de la COVID-19 sur les établissements et le personnel des Nations Unies en Iraq et adopter des mesures de prévention et d'atténuation. Il a été décidé d'instituer d'autres modalités de travail pour les membres du personnel, de réduire la présence du personnel dans le pays, d'établir des protocoles de distanciation physique sur les lieux de travail, d'utiliser des applications électroniques pour conduire les réunions, de suspendre les missions non critiques sur le terrain et d'appliquer des mesures strictes, y compris des contrôles de température, pour contrôler l'accès aux locaux des Nations Unies.

78. Des mesures ont également été prises immédiatement pour améliorer le niveau de préparation médicale. Une zone d'isolement séparée pour les personnes touchées par la COVID-19 a été créée dans la Clinique des Nations Unies à Bagdad, avec sa propre zone de triage. Un plan de soutien médical spécifiquement adapté à la pandémie a été élaboré ainsi qu'une procédure opérationnelle standard pour la prise en charge. Plusieurs bulletins consacrés à l'hygiène, à la désinfection et aux mesures préventives ont été publiés à l'intention du personnel. Des lignes d'assistance téléphonique ont également été mises en place pour fournir un soutien psychosocial à distance au personnel. Avec la cessation de pratiquement toutes les opérations aériennes commerciales dans la région et en vue de réduire l'empreinte du personnel dans la zone de la mission, la MANUI a utilisé ses moyens aériens pour transporter le personnel vers les centres de transit locaux afin d'assurer les vols de correspondance.

V. Observations

79. La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur la situation générale en Iraq et a aggravé les problèmes d'ordre politique, économique et humanitaire et en matière de sécurité, entre autres.

80. Je félicite le Gouvernement de s'être rapidement et activement mobilisé pour s'associer à l'action mondiale visant à contenir la propagation rapide de la pandémie. Toutefois, pour relever les multiples difficultés pressantes auxquelles il est confronté, l'Iraq a besoin d'un gouvernement stable et efficace qui puisse fournir des services de base grâce à des institutions publiques réactives. J'espère sincèrement que tous les

dirigeants politiques iraquiens reconnaîtront l'urgence de la situation actuelle et s'uniront dans un esprit d'unité nationale pour former un gouvernement inclusif qui sera en mesure de répondre aux besoins et aux demandes immédiats du peuple iraquien.

81. L'intensification des tensions régionales continue de mettre en danger la paix et la sécurité en Iraq. En cette période critique pour le processus politique, les partenaires internationaux et régionaux doivent faire preuve de retenue, œuvrer à une désescalade immédiate, soutenir l'Iraq dans ses efforts pour maintenir la sécurité et la stabilité et empêcher le pays de devenir une arène pour les conflits extérieurs. Je réitère ce message dans mon appel à un cessez-le-feu mondial : « Mettez de côté la méfiance et l'animosité » et « Donnez une chance à la diplomatie ». Je me félicite de toutes les mesures prises dans ce sens, y compris le dialogue stratégique entre l'Iraq et les États-Unis récemment annoncé. Il faut tirer pleinement parti de ces initiatives afin de discuter et de parvenir à un accord sur toutes les questions d'intérêt mutuel.

82. J'encourage également le Gouvernement à continuer de répondre aux préoccupations concernant les violations de sa souveraineté par des moyens diplomatiques et juridiques, en agissant par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, et en coordination avec les autres États Membres concernés.

83. La situation économique de l'Iraq a été gravement compromise par la pandémie de COVID-19 et la chute des prix mondiaux du pétrole. L'amélioration de cette situation, notamment en remédiant au déficit budgétaire que connaît actuellement le pays, exige des mesures nationales efficaces, telles que l'accélération des réformes structurelles, la lutte contre la corruption et la promotion d'une croissance et d'une diversification économiques durables, mesures qui doivent être soutenues par la communauté internationale.

84. La poursuite du dialogue entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan au sujet du partage des ressources et des recettes pétrolières reste également essentielle, en particulier à la lumière des sérieuses difficultés économiques. Une fois de plus, j'encourage les deux parties à conclure et à mettre en œuvre un accord global sur toutes les questions en suspens, y compris la promulgation d'une loi budgétaire pour 2020 et les structures de gouvernance et de sécurité de Kirkouk et de Sinjar.

85. Des élections crédibles, inclusives et mobilisant largement les électeurs et les électrices, comme le demande le peuple iraquien, sont essentielles à toute démocratie. L'Organisation des Nations Unies réaffirme qu'elle est prête à fournir une assistance technique et un soutien accrus à la Haute Commission électorale indépendante et au Gouvernement afin de renforcer encore les capacités électorales. Il incombe également à la Chambre des députés de parvenir à un accord sur les éléments en suspens du cadre juridique électoral.

86. De nombreuses mesures ont été prises pour contenir la pandémie de COVID-19, mais je réitère mon appel à protéger les plus vulnérables contre la stigmatisation sociale. La dignité et les droits humains doivent être au cœur de tous les efforts de lutte contre la COVID-19, ce qui signifie que les mesures doivent être inclusives.

87. Étant donné l'augmentation du nombre de cas de violence domestique signalés durant l'actuel couvre-feu lié à la COVID-19, j'encourage le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour garantir que les victimes ont accès à des services de protection et de soutien appropriés et que les auteurs de ces actes sont traduits en justice. J'encourage aussi vivement l'établissement de la version définitive de la loi contre la violence domestique.

88. La persistance de la violence à l'encontre des militants de la société civile, des défenseurs des droits humains et des manifestants reste très préoccupante. J'invite instamment le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour protéger contre la violence tous les manifestants pacifiques, les militants de la société civile et les défenseurs des droits humains, et à appliquer le principe de responsabilité pour toutes les violations.

89. Je tiens à exprimer mes remerciements à ma Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour les efforts inlassables et le sens du devoir dont ils font preuve afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation, dans des conditions difficiles. Je remercie également ma Représentante spéciale adjointe, Coordinatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire sortante, Marta Ruedas, pour sa détermination et son dévouement durant son mandat.